



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

code des marchés publics

Question écrite n° 19145

Texte de la question

M. Jacques Pélissard appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'urgente nécessité de faire aboutir la réforme du code des marchés publics. Dans l'expectative d'une prochaine réforme, l'union des groupements d'achats publics (UGAP) aurait suspendu toute passation de marché avec les collectivités locales. Or, cette situation compromettrait la santé économique d'un grand nombre d'industries qui attendent avec impatience le déblocage des commandes UGAP. Il demande dès lors au Gouvernement s'il confirme cette situation et s'il entend mener à son terme la réflexion sur la réforme du code des marchés publics.

Texte de la réponse

L'union des groupements d'achats publics est un établissement public national à caractère industriel et commercial. Le décret institutif de cet établissement précise que les dispositions du code des marchés publics lui sont applicables. Indépendamment de la réforme du code des marchés publics, il est apparu que les procédures d'achat mises en oeuvre par l'UGAP s'éloignaient des prescriptions du code. Dans ces conditions, et dans un souci de sécurité tant pour l'UGAP, pour ses clients et également pour ses fournisseurs, il a été demandé que les marchés qui n'étaient pas strictement conformes au code des marchés publics soient dénoncés au profit de nouveaux marchés juridiquement satisfaisants. La mise en place de ces nouveaux marchés, qui permettent à l'établissement de reconstituer son chiffre, demande un délai variable selon les produits qui se répercute sur les commandes à adresser aux entreprises retenues après appel public à la concurrence. Le Gouvernement est très sensible aux conséquences immédiates que peut présenter pour les entreprises la résiliation de marchés alors que les appels à la concurrence pour les achats correspondants n'ont pas encore abouti. Le nouveau président de l'UGAP a d'ailleurs été, de manière prioritaire, chargé de mener à leur terme les nouvelles procédures d'appel d'offres.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Pélissard](#)

Circonscription : Jura (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19145

Rubrique : Marchés publics

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 septembre 1998, page 5001

Réponse publiée le : 22 février 1999, page 1057